DEPARTEMENT DE L'HERAULT MAIRIE DE PREMIAN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du JEUDI 03 SEPTEMBRE 2015

<u>Présents</u>: BARTHES Hubert - BARTHES André - BESSIERES Bruno - COUTOU Roland - HENRY Matthieu - GLEIZES Jean-Louis - AFFRE Didier - BAUWENS Boris - MONDON Yves - GOURDOUZE Monique - MUSARD Roseline.- LUGAGNE Martine -

Absents excusés: CAUQUIL Alain – HUGUES Evelyne – HERNANDEZ Véronique.

I - CAMPING:

Madame HALM qui a assuré la gestion et la promotion du camping présente une analyse financière du camping. Les mobil home et les emplacements ont rapporté à peu près la même somme (environ 10000 €).

La location des vélos – les jetons de machines à laver – frigos – congélateurs sont des services peu rentables mais appréciés.

Le camping présente un résultat de moins de 9000 € mais sans amortissements des investissements (travaux 10000 €). Il faut aussi tenir compte des locations à l'année (environ 8000 €).

La marge de progression se situe dans le taux de remplissage et l'augmentation des tarifs.

Postes d'amélioration :

- Signalétique
- Aménagement de l'entrée
- Locatif vétuste : peu accueillant, beaucoup d'entretien
- Tarifs
- Fonctionnement électrique
- Jeux d'enfants
- Wifi
- Manque boissons fraîches
- Abri pour pluie chaleur
- Aménagement de l'accueil des sanitaires

En conclusion, le camping doit rester dans sa ligne actuelle car il a pleinement sa place dans l'offre locale.

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat de trois mobil home d'occasion dans un état quasi neuf. Le devis installation comprise atteint 28000 €. Les contraintes budgétaires et la nécessité de réfléchir au développement du camping incitent à reporter la décision tout en émettant une réservation sur ce matériel.

II - A.E.P.:

Les deux demandes de subvention ont été déposées auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour pérenniser la connexion des réseaux d'E.P. entre la source de Fontfrêche et celle des Prés-Hauts. Les débitmètres à installer sur le captage de Fontfrêche ne seront pas livrés avant le 21 septembre. Le comptage de la production est obligatoire pour faire évoluer l'avis de l'ARS et avancer le dossier de la carte communale.

III - POSE BARRIERES SORTIE VILLAGE:

Tous les artisans du village ont été consultés. Un seul artisan a fait une proposition. L'entreprise AFFRE Didier est retenue pour effectuer les travaux pour un montant de 2700 € TTC. Les travaux doivent être réalisés avant le 30 mars 2015. Didier AFFRE n'a pas participé à la décision.

IV - TRAVAUX VOIRIE:

120000 € HT prévus.

59000 € subvention

Réalisation d'un prêt de 70000 € sur dix ans à 1,90 %.

Travaux supplémentaires sur le chemin de Coumeiho Laret pour protéger l'entrée des habitations. Le coût de l'opération supplémentaire est de 7600 €.

V - CHEMIN DES PRADES:

La Commune, dans le but de l'obtention de la DUP du captage de Fontfrêche, doit être propriétaire du chemin.

La majorité des propriétaires est d'accord pour la cession à titre gratuit.

Le Conseil Municipal décide d'engager une déclaration d'utilité publique pour l'accès et l'acquisition du périmètre rapproché du captage de Fontfrêche.

Imnacca I on Carios

DEPARTEMENT DE L'HERAULT MAIRIE DE PREMIAN

VI - ECLAIRAGE PUBLIC:

L'Entreprise LIGNON fait une proposition pour remplacer les lampes néons par des lampes au sodium : Rouvials – La Caune – Poujol – Les Tournals – La Terraussié. Des éclairages individuels : Le Poujol – Rouvials – Les Campanelles.

TTC: 13159,80 75 % de subventions

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

VII - SORTIE SUD-PREMIAN:

Décision d'installer deux coussins berlinois en amont de l'embranchement de l'Arcas.

Le devis de Signaux Girod est de 2494,74 € TTC est retenu.

VIII - DELIBERATION SMVOL:

Monsieur le Maire lit la délibération transférant la compétence de la Commune à la Communeuté de Communes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

IX - DELIBERATION PEDT:

Monsieur le Maire présente le PEDT. Cette action est validée par une délibération votée à l'unanimité.

X - QUESTIONS DIVERSES:

a - La façade du Presbytère est presque achevée. Le rendu visuel est satisfaisant.

b – Permis de construire FOLLIN : Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que Mme LESPURQUE (DDTM) lui a indiqué que l'affaire sera réglée au contentieux. La Commune n'est pas engagée dans cette décision, la validité du permis de construire sera jugée devant le Tribunal Administratif.

La séance est levée à 20 heures 50.

Le MAIRE